

SALON 2012

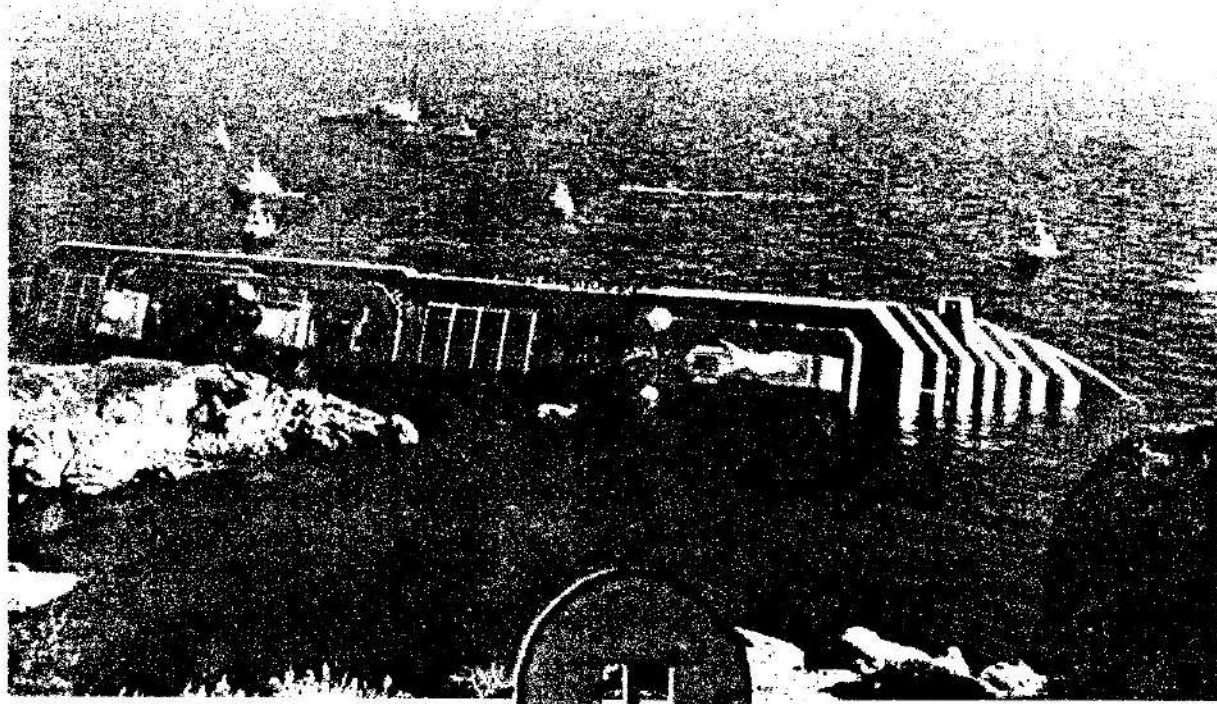
LES COZOS



APPSL

A REGRET

DU MOUV



Association des Pêcheurs Plaisanciers de Saint Lunaire

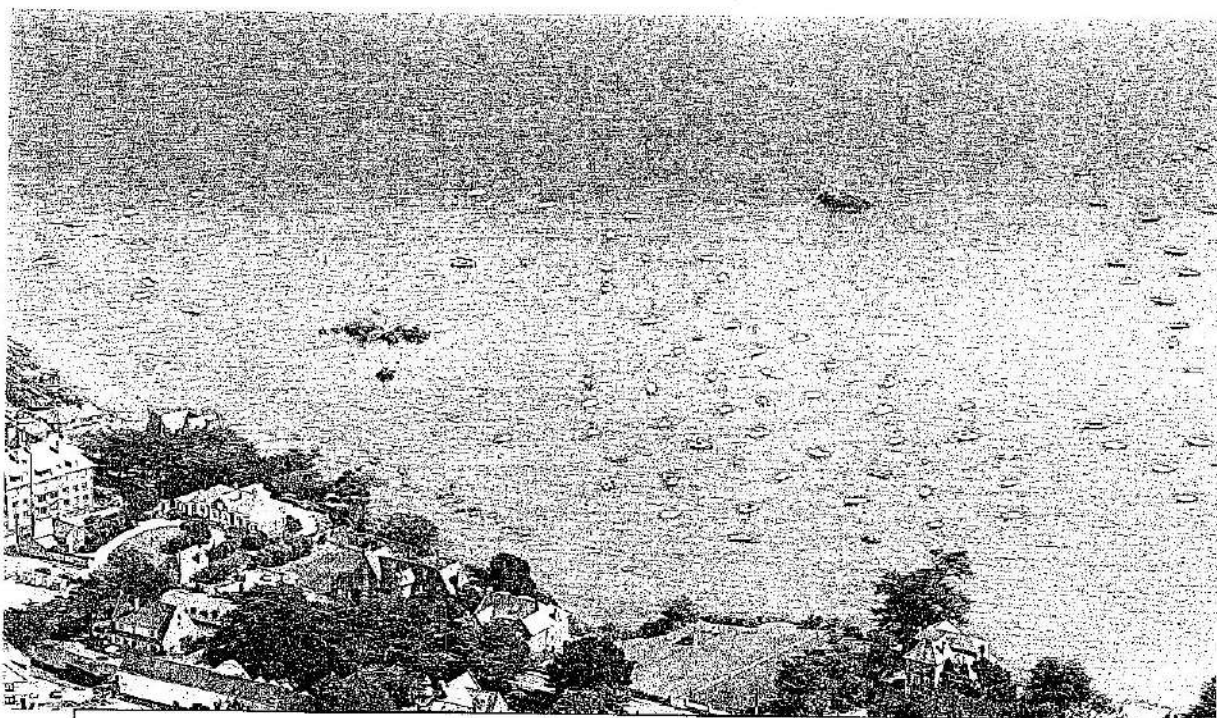
COMPOSITION DU BUREAU

Président:	Mr COLLET Christian tph:06 07 87 51 04
Vice Président:	Mr EPIVENT Jean-Claude
Secrétaire:	Mr CASANOVA Gérard
Secrétaire adjoint:	Mr SELLIER Pierre
Trésorier:	Mr DESBOIS Christian
Trésorier adjoint:	Mr RICHARD René
Membre :	Mr JOURDAN Dominique
Membre :	Mr LEFEUVRE Bernard
Membre :	Mr RUELLAN Yves
Membre :	Mr LE DRUILLENEC Serge
Membre :	Mr E SILVA Jorge tph: 06 08 53 03 69
Membre :	Mr COCHERY Sebastien

Relations avec le Y.C.S.L : Mr MACHERAS Eric

Relations avec la Mairie : Mr LE BIHAN Philippe

Membre d'honneur : Mr HULOT Nicolas



Le mot du président

Un peu plus de soleil chaque jour ... les journées augmentent et notre impatience aussi !

Prenez garde homards ,maquereaux , bars et autres , la cavalerie va sonner la charge pour notre plus grand plaisir.

d'ailleurs au moment ou vous lirez ces lignes ,certains auront déjà Commencé des duels !

Mais s'il est bon de parler de duel voir de combat avec les bars ou lieux , il serait regrettable .qu'une ambiance belliqueuse s'installe sur le plan d'eau parce que certains sont indélicats voir délinquants en relevant les casiers des autres à défaut de les voler ou de les emprunter pour le reste de la saison.

je demande donc à tous d'être vigilants et de ne pas hésiter à faire remonter les constatations de tels actes ,il en va pour le bien et la sérénité de tous.

Passons à des choses plus positives :

Le raid émeraude se tiendra le 29-30 juin et 1^{er} juillet ,ce sera le 10eme anniversaire de cette compétition du YCSL la fête durera donc trois jours et nous comptons sur vous pour participer Aussi bien à la sécurité sur l'eau qu' aux différentes activités sur terre nous avons besoin de vous .

Le concours de pêche de 2011 a été un succès favorisé par le beau temps et un grand nombre de participants, a ce sujet je trouve un peu regrettable que seul 30 bateaux sur 50 sont de L'APPSL Participer c'est une façon de prouver son intérêt pour son association.

Convivial le repas de fin de saison a réuni 200 convives c'est une façon de terminer l'année avec tous nos amis et de passer une soirée Très agréable

Des mouillages n'ont pas été utilisés cette année je rappelle a cette occasion que ces mouillages doivent être mis a disposition pour l'année par une simple lettre a l'association.

Cette année nous sommes obligés de passer l'adhésion de 12 à 15 soit 3 € supplémentaires nous permettant de payer l'adhésion à la fnppsf fédération nationale et au comité émeraude cotentin .

Je remercie comme toujours les membres du bureau les nombreux bénévoles ainsi que le personnel du service technique de la mairie Je remercie également tous les commerçants et artisans qui nous ont offerts des lots pour le concours de pêche et ils sont nombreux

Avant de clore ce mot, la SNSM toujours présente à nos côtés , axera cette année son discours sur la sécurité individuelle cinq personnes sont mortes noyées cette année

***Car ils ne portaient pas de gilets de sauvetage !!!!!**
Alors pensons à ceux que nous aimons.....*

BON VENT ET BONNE MER A TOUS



Aide mémoire des titulaires de mouillage et de Va et Vient

- O- Les utilisateurs devront obligatoirement respecter le règlement intérieur du plan d'eau, sinon ils se verront notifier par l' APPSL et la mairie, la suppression de l'autorisation de mouillage.
- O- Les emplacements de « corps morts » et de « va et vient » seront attribués en tenant compte du type et de la taille de chaque bateau.
- O- Chaque bloc suçon devra se trouver à l'emplacement attribué et repéré sur le plan, il devra être complètement ensablé si le sol le permet et ne devra pas comporter de saillies susceptibles de détériorer les coques des bateaux voisins.
- O- Attention !!! en cas de changement de bateau, la nouvelle embarcation doit correspondre à l'emplacement et au « corps mort » initialement attribué.
- O- L'emplacement de « corps mort » ne doit pas être considéré comme une concession à perpétuité pour une famille ou un groupe d'amis et n'est pas transmissible sous quelque forme que ce soit.
- O- Il est recommandé d'enlever la ligne de mouillage en fin de saison et de la repérer à l'aide d'un témoin correct.
- O- Les « va et vient » doivent impérativement être enlevés en fin de saison pour permettre le passage des engins nécessaires aux travaux envisagés.
- O- En cas d'incident sur le plan d'eau, les deux parties doivent trouver un règlement amiable au problème, l' APPSL ne peut en être tenue pour responsable. D'où l'importance pour chacun de respecter les longueurs de chaînes indiquées, car il a été constaté que ce n'est pas toujours le cas et que des plaignants étaient en fait les responsables des collisions.



LES INFOS DU COMITE

Pour l'année 2010, les redevances des mouillages et « va et vient » ont été fixées comme suit par le conseil municipal de Saint Lunaire et sont à payer **en mairie** en fournissant l'attestation d'assurance 2010 du bateau concerné.

Mouillage d'un bateau de moins de 7m : 64.58 €.

« va et vient » : 23 €.



RAPPEL : Les redevances sont à payer avant le 1^{er} Mai. Tout retard de paiement dépassant le 1^{er} Juin sera pris en compte par le Trésor Public avec majoration. Tout mouillage non payé au 1er octobre sera supprimé et réattribué.

Cotisation d'adhésion à l'A.P.P.S.L. : 15€.

Cotisation « Passerelle » : 23 €. (à régler à l'APPSL)

Pour la mise à jour du fichier de l'association, veuillez signaler les changements intervenus depuis la dernière assemblée générale. (bateau, adresse, téléphone fixe ou portable...)

Certains n'ont toujours pas fourni au bureau le titre de propriété de leur bateau, comme il avait été demandé l'an passé. Il vous est demandé de présenter, à l'un des membres du comité de direction, l'original du document et de fournir en même temps une photocopie qui sera archivée par le secrétaire.

N'oubliez pas de renouveler, au plus tard fin **JANVIER** pour la saison à suivre, vos demandes de mouillages et de « va et vient », de place sur la passerelle, de permutation, afin qu'elles soient prises en compte pour la saison en cours. Les demandes non renouvelées seront éliminées des listes d'attente en cours.

Nous vous rappelons que les longueurs (sous la bouée) des chaînes doivent respecter les dimensions suivantes :

- ligne au dessus du zéro des cartes : 16 m. maximum

- ligne C : 15 m. maximum

- ligne A et B : 13 m. maximum

NB : Le bateau amarré à la chaîne par une aiguillette doit se trouver le plus près possible de La bouée porteuse. (qui est obligatoire)

Important :

Si vous êtes témoin d'un événement accidentel sur le plan d'eau (bateaux qui se touchent par exemple...), prévenez le Président ou à défaut un autre membre du bureau dans les meilleurs délais. Cela permettra de prévenir rapidement les parties concernées, et peut être d'intervenir avant que la situation ne s'aggrave. (d'où l'importance d'avoir les bons N° de téléphone)

Tel. du Président de l'APPSL : 06 07 87 51 04

DATES A RETENIR

VENDREDI 09 MARS 2012 : 1ERE DESCENTE DES CHAINES.

TRACTO-PELLE + REMORQUE

RV A 13H15 AU YCSL DÉPART REMORQUE A 13H30.

COEFF : III. BASSE MER A 14H49. HAUTEUR : 0.70

VENDREDI 06 AVRIL 2012 : 2EME DESCENTE DES CHAINES.

TRACTO-PELLE + REMORQUE.

RV A 13H15 AU YCSL DÉPART REMORQUE A 13H30.

COEFF : 106. BASSE MER A 14H37. HAUTEUR : 1.05

SAMEDI 14 AVRIL 2012 : ASSEMBLEE GENERALE

16H30 SALLE AIMÉ LE FOLL

A CETTE OCCASION VOUS POURREZ VOUS PROCURER LE SUPERBE ANNUAIRE DES MARÉES DE LA S.N.S.M (MINIMUM 2EUROS) MERCI D'AVANCE.

29, 30 JUIN ET 1^{ER} JUILLET 2012 : RAID EMERAUDE

NOUS RECHERCHONS DES BÉNÉVOLES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ SUR LE PLAN D'EAU

DIMANCHE 5 AOUT 2012

CONCOURS DE PÊCHE

PM : 10H04 AVEC 12.05M BM : 04H48 AVEC 1.35M COEF : 94

MERCREDI 17 OCTOBRE 2012 : UNIQUE REMONTÉE DES CHAINES.

R.V A 14H00. LA REMORQUE SERA LA.

BASSE MER A 15H58 HAUTEUR : 0.90

REPAS DE FIN DE SAISON : SAMEDI 3 NOVEMBRE 2012



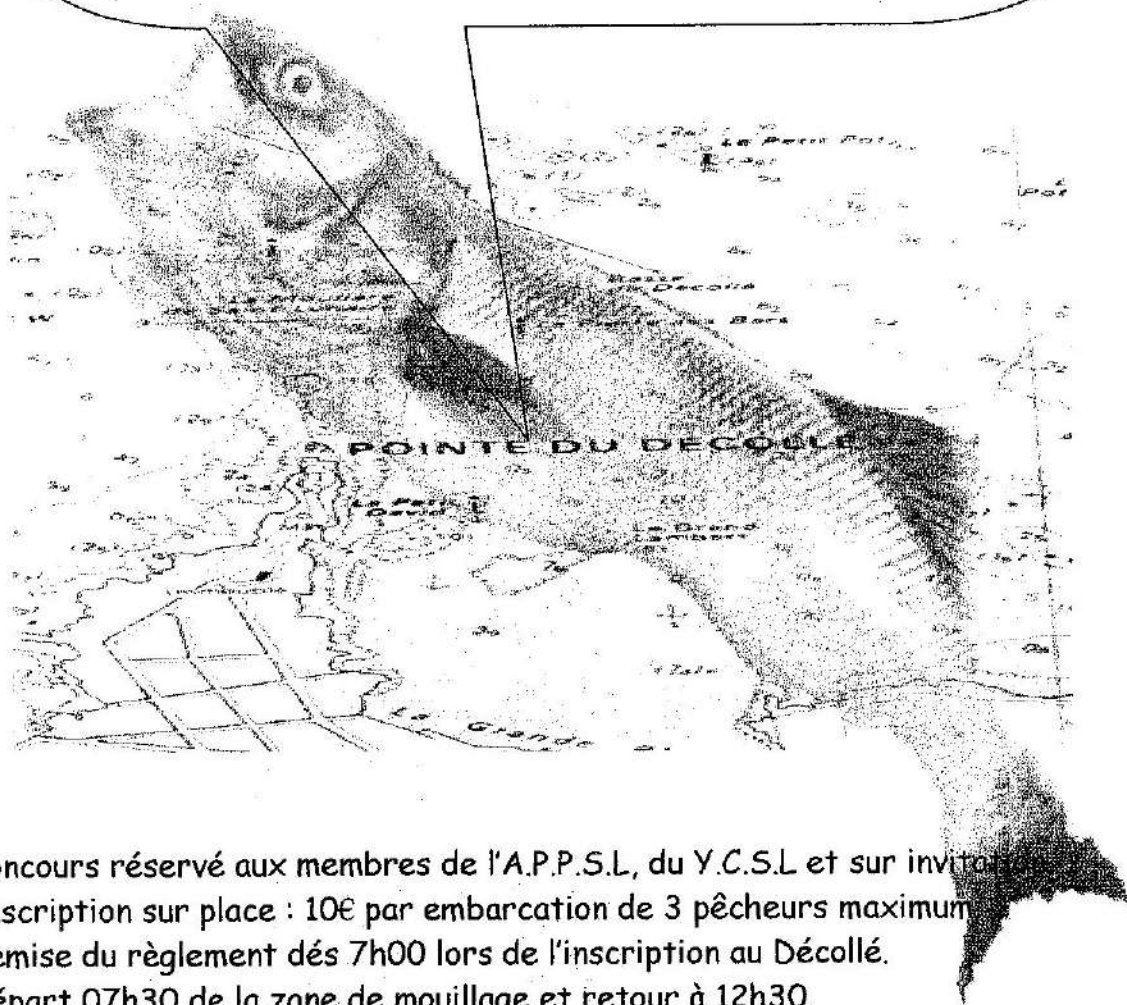
www.appel-saint-lunaire.fr

*Association des pêcheurs plaisanciers
de Saint Lunaire*

Grand Concours de Pêche

Le

DIMANCHE 5 AOUT 2012



- ✓ Concours réservé aux membres de l'A.P.P.S.L, du Y.C.S.L et sur invitation
- ✓ Inscription sur place : 10€ par embarcation de 3 pêcheurs maximum
- ✓ Remise du règlement dès 7h00 lors de l'inscription au Décollé.
- ✓ Départ 07h30 de la zone de mouillage et retour à 12h30.
- ✓ Pesée des prises à partir de 11h30.
- ✓ Remise des prix à 13h30.

Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes, la S.N.S.M sera parmi nous
« Apportez lui votre soutien, un grand MERCI à tous »

APRES LA PÊCHE LES STANDS DES PÊCHEURS VOUS PERMETTRONT DE
VOUS RESTAURER ET DE PASSER UN BON MOMENT DANS UN CADRE
MERVEILLEUX.

BUVETTE, REPAS SOUS ABRI (Poissons du jour, moules, galettes, saucisses, frites, etc...)



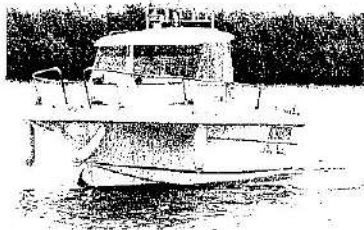
****OUVERT A TOUS****

**UN GRAND MERCI A CEUX DONT LE NOM SUIT
ET QUI FONT
QUE CETTE JOURNEE A ETE EXCEPTIONNELLE**

Le Conseil Général
La Mairie de Saint Lunaire
Saint Briac Nautic
Crêperie l'Amirauté de saint Lunaire
Crêperie le pot de beurre de Saint Lunaire
Entreprise Guilbaud
Entreprise de peinture Chatton
Hydrep
La Chaumière
La Coopérative de Saint Malo
La Famip
La SNSM
Le Cinéma Familial

le Minigolf de Saint Lunaire
Le Relais de Pleurtuit
Le Yacht Club de Saint Lunaire
PMU de Saint Lunaire
Restaurant La Paillotte de Saint Lunaire
Restaurant la Résidence de Saint Lunaire
Restaurant Le Papparazzi de Saint Lunaire
Restaurant Le Vieux Château du Guildo
Roze Motoculture
Salon de coiffure Crea'tif
Monsieur INTES
Monsieur LE BIHAN Philippe
Monsieur ALLEE Manuel

RESULTAT DE LA PÊCHE DU CONCOURS 2011



51 bateaux inscrits
42 résultats
9 bredouilles

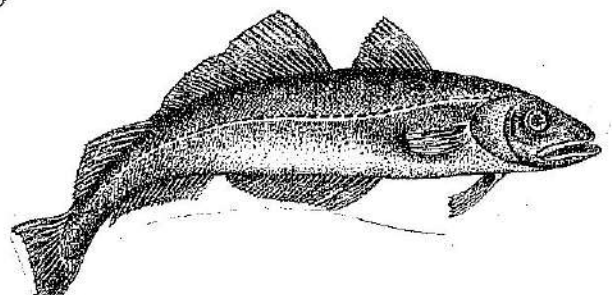
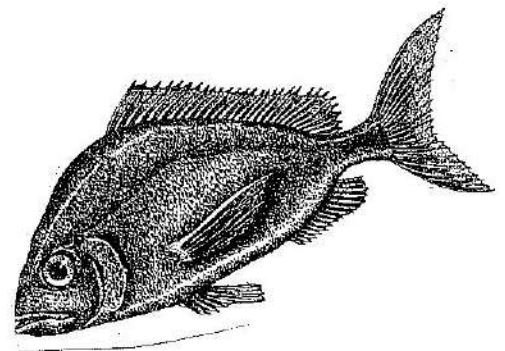
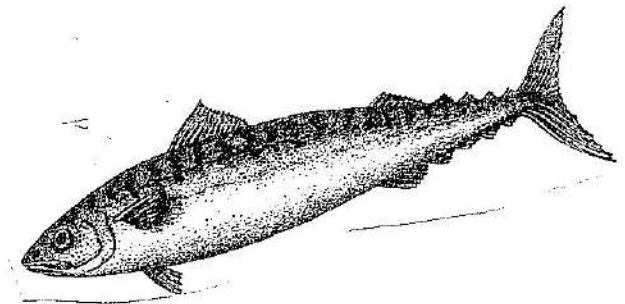
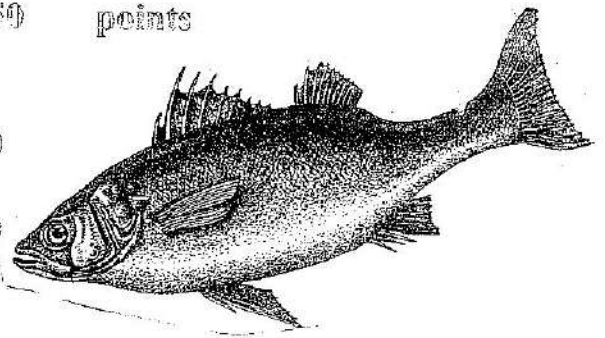
Soit 195 Kg de poissons

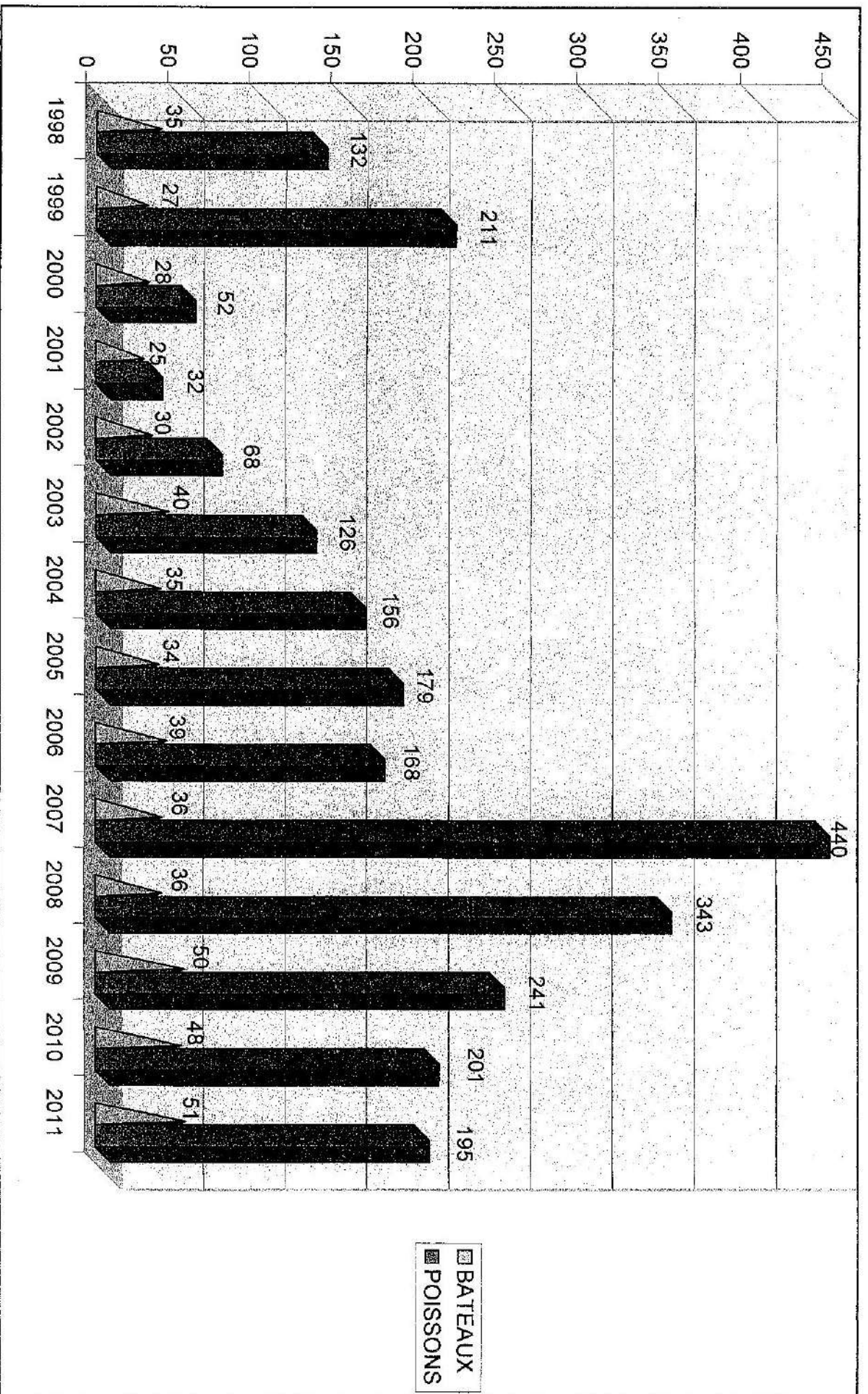
Maquereaux	103	Kg
Daurade	33	Kg
Bar	4.5	Kg
Lieu	4.13	Kg
Orphie	6.8	Kg
Vieille	13.35	Kg
Chinchard	10.9	Kg
Grondin	2.9	Kg
Tacaud	0.100	Kg



CLASSEMENT DES PARTICIPANTS AU CONCOURS DE PÊCHE 2011

1. DURAND Nicolas	1410.50	points
2. DUHOT Fernand	1256	
3. DUHOT Isabelle	876	
4. CRON Samuel	637.50	
5. THIAUX	540	
6. GALBOIS.G	442.50	
7. COLLET Alain	391.5	
8. SIMON Paul	379	
9. AUFRAY .C	366.5	
10. JAHIER.L	323	
11. DUBOIS Jm	315	
12. GOAFOUÉ .Y	215	
13. FASTOR. P	203	
14. BOUILLON	186	
15. EPIVENT .E	142.5	
Ex aequo GUILLOUX .J	142.5	
16. CHATTON .C	114	
17. ROUDAULT .R	112.5	
18. MAZURIER Jean	102.5	
19. RIOUX .D	97.5	
20. CELLIER	89.25	
21. EUDO Joël	87	
22. LEGAINE	79	
23. MOREAU Alain	78	
24. PILLOT Laurent	74	
25. CASANOVA Marie Hélène	70.5	
26. FONTAINE	61.5	
27. LEROY	58	
28. ROBIOU	53.5	
29. MIRIEL .R	51	
30. THEBAULT André	51	
31. LE BIHAN Philippe	45	
32. POTIER .R	35	
33. MOUCHON Philippe	34.5	
Ex aequo COCHERIE Alain	34.5	
34. LEGUILCHER J.c	33	
35. BOUILLON	30	
36. MULIEZ	22.5	
37. GUILLEMO Loïc	17.5	
38. LEGAC	9	
39. DELACHAT	7.5	
40. FRESNEY .C	7	
41. BOULEAU .J n	3	
42. DELAHERVERIE	1	





A fond les gamelles le départ ! Dès 6h45 les inscriptions commencent...1,2,3,4 bateaux... finalement ce sera 51 bateaux qui s'élanceront au coup de canon à 07h30 !

Le ciel est avec nous, du vent mais un beau soleil et surtout pas de pluie. La mer quant à elle se remue du côté des buharats et même devant la baie de Saint Lunaire la houle d'ouest se fait sentir.

Comme d'habitude les bénévoles font jaillir dans le ciel les barnums et autres stands.

Tout le monde est à son poste...A fond les gamelles !!!

Le bar est prêt à rafraichir les participants, les échalotes se coupent en mille morceaux du côté des moules et ça sent déjà la saucisse grillée. Du côté des frites quelques soucis avec le matériel et la puissance délivrée en électricité mais ça se prépare.

Soudain le pin-pon des pompiers nous fait craindre le pire...Notre ami Jorge est emmené en urgence vers l'hôpital...son genou voulant apparemment prendre son indépendance !

Le temps passe vite, le monde arrive et nous sommes surpris par le coup de canon annonçant la fin du concours ! mince, déjà midi...

Ca s'agite à la pesée, du maquereaux bien sûr, du bar, de la dorade, du grondin, de la vieille enfin pas mal de poissons.

Le maquereau sera grillé après avoir été vidé par de sympathiques et courageuses personnes (âgées en autre !) qui ont beaucoup donné de leur personne...d'autant que certains peu scrupuleux se sont fait vider leurs poissons et les ont gardés pour eux !

Les galettes saucisses défilent à fond les gamelles...les moules idem...bientôt c'est la rupture...160Kg de moules partis à fond les gamelles. Heureusement aux frites ça traîne un peu, seules 4 friteuses fonctionnent et les participants s'arment de patience pour toucher leur pack de frites.

Le bar n'est pas en reste, coca, Orangina, kir tout cela s'envole à fond les gamelles ! Heureusement il reste de la bière.

La remise des prix se fait comme à l'habitude par Monsieur le maire de Saint Lunaire...le trophée est remis à la famille DURAND, le second et troisième prix revient à la famille DUHOT.

16h00 arrive vite et...la pluie aussi et le vent...et tout le monde s'en va mais content !

Encore un concours de passé !

Merci à tous les concurrents sans qui cette superbe journée n'aurait pu avoir lieu !

CONCOURS DE PÊCHE 2011



BEAUX POISSONS



RAID EMERAUDE 2011

le cri du bénévole le soir au dessus des catamarans ...

Comme tous les ans les bénévoles de l'A.P.P.S.L viennent donner leur coup de main à nos amis du Yacht club de Saint Lunaire.

Dès le vendredi 9H00 le déballage commence, l'estrade se monte, les barnums se dressent, les tables, chaises et autres éléments sont extraits des remorques amenees par les employés communaux.

Les choses serieuses continuent avec Samedi après midi. Tout se finalise...les tables sont correctement installées recouvertes de nappes blanches, les chaises positionnées...à l'extérieur le bar est monte ainsi que les barbecues pour les saucisses 🍔🍔

Le soleil est au rendez vous, il fait bon, que demander de plus ? Du punch ...OK ! Y'a qu'a servir...3 jerricans de punch offerts par la pizzeria " le Papparazzi" vont exiter les papilles des participants. L'odeur des saucisses grillées attire la convoitise...derrière la fumée s'activent René et son petit fils Olivier ainsi que Jean-Claude et Gérard. Ils ne sont pas laissés de côté car les membres du YCSL pensent à eux et les approvisionnent.

Comme dirait le Maire de Saint Lunaire "Que du bonheur !".

Tout se passe à merveille et tout le monde est prêt le lendemain pour une nouvelle régata. ☺

Chaude, chaude la journée du Dimanche ! même sur l'eau certains coureurs ont de la peine avec ce soleil ! Heureusement les rafraichissements seront à l'arrivée.

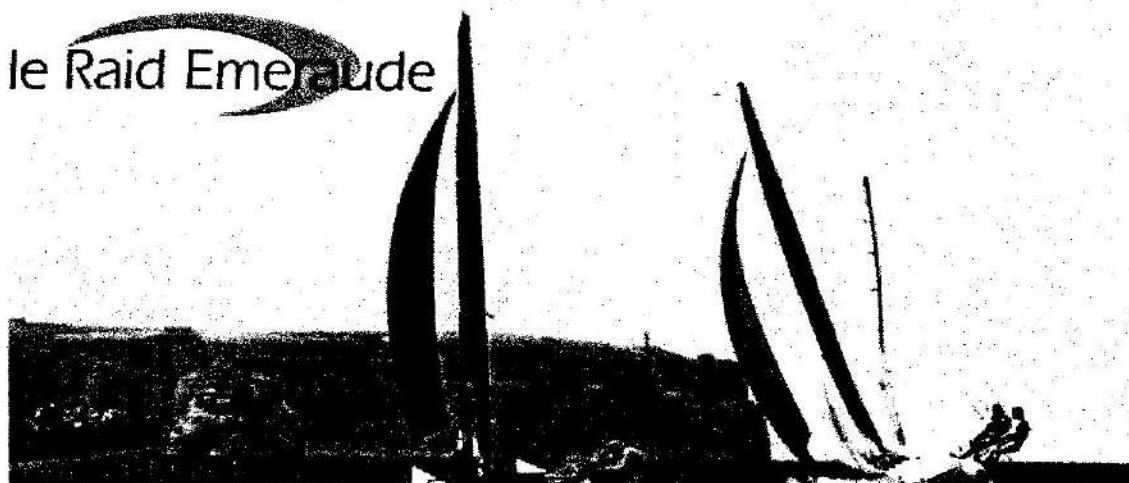
Les préparatifs du départ se font, la remise des prix a lieu vers les 17h00 et tout le monde se quittera ravi d'un beau week end passe sur ce si beau site qu'est le plan d'eau de Saint Lunaire !

Les benevoles trainent un peu après le démontage des barnums, un fût de bière n'en finit plus de se vider (bizarre, bizarre dira Eric Macheras !!). 🍺🍺🍺

Et voilà un Raid Emeraude de plus...Et un Tshirt de plus pour les collectionneurs et collectionneuses !

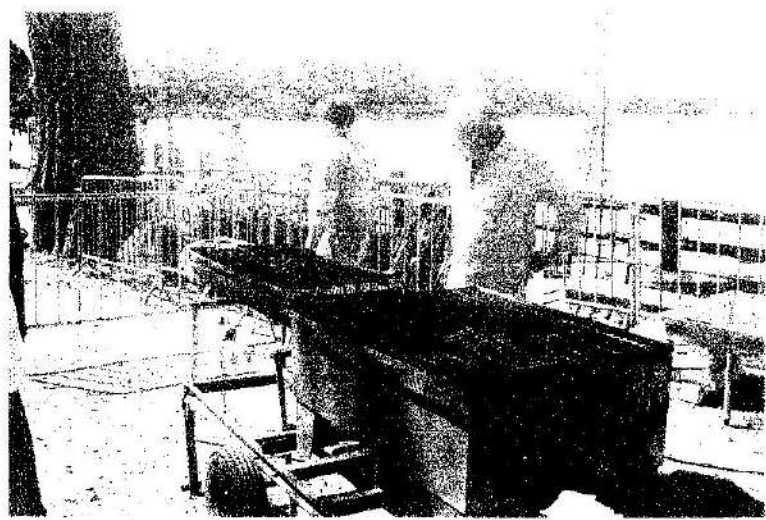


le Raid Emeraude





PRETS AU BOULOT ...



COURAGE LES GARS !



La VHF : modalités et nouvelles conditions d'utilisation

Novembre 2011

Les émetteurs-récepteurs du service mobile maritime dans la gamme des ondes métriques (VHF) sont des éléments importants de sécurité pour la navigation de plaisance et l'organisation des secours en mer. Afin de favoriser leur emploi par les plaisanciers, de nouvelles conditions d'utilisation de la VHF entrent en vigueur.

Les obligations dépendent désormais de la zone d'utilisation de la VHF, soit dans les eaux territoriales françaises, soit dans les eaux internationales.

Dans les eaux territoriales maritimes et les eaux intérieures françaises

Pour l'utilisation d'une VHF portative d'une puissance maximale de 6 watts sans ASN*

L'obligation d'être titulaire du certificat restreint de radiotéléphoniste (CRR) est supprimée. Aucune qualification spécifique n'est exigée.

Pour l'utilisation d'une VHF portative ASN ou d'une VHF fixe avec ou sans ASN de plus de 6 watts

Des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour l'utilisation de la VHF sont désormais intégrées dans le programme de formation ainsi qu'à l'examen du permis de conduire de bateaux de plaisance.

Le titulaire du permis plaisance peut ainsi manoeuvrer une VHF, fixe ou portable, dans les eaux nationales maritimes ou intérieures sans avoir à passer un examen supplémentaire. L'examen théorique pour l'obtention de l'option côtière ou de l'option eaux intérieures passe de 25 à 30 questions. Les titulaires d'un permis plaisance délivré avant l'entrée en vigueur de cette réforme peuvent utiliser la VHF dans les mêmes conditions.

Les personnes non titulaires du permis plaisance restent soumises à l'obligation de posséder un CRR.

Vérifiez que votre VHF est correctement initialisée et connectée au GPS.

Dans les eaux intérieures françaises, l'utilisation de l'ASN est interdite.

*ASN : appel sélectif numérique = DSC : digital selective calling

Programme, formation, permis et réglementation
Énergie et Climat
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Préparez-vous pour l'avenir



Ministère de l'Énergie, du Développement durable, des Transports et du Logement



Synthèse des conditions d'utilisation de la VHF pour les bateaux de plaisance à compter du 1^{er} mars 2011

Domaine de navigation	Type de VHF	Qualité requise
navigation maritime	VHF portative sans ASN et 6 watts maximum	néant
	eaux territoriales françaises tous types de VHF	CRR du service mobile maritime ou Permis plaisance maritime
navigation fluviale	eaux internationales	CRR du service mobile maritime
	voies de navigation intérieure françaises	néant
	eaux intérieures étrangères	CRR du service mobile fluvial ou maritime ou Permis plaisance fluvial
	tous types de VHF (*)	CRR du service mobile fluvial ou maritime

(*) l'utilisation de l'ASN est interdite

Décembre 2011



Sauvetage, remorquage et assistance

Le sauvetage de toute personne en danger est obligatoire et gratuit.

L'assistance au profit d'un navire en danger de se perdre reste facultative et peut donner lieu au versement d'une rémunération à l'assistant, indépendamment de la qualité de celui-ci (navire d'État ou privé).

Quelle que soit la nature de votre demande, le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage maritimes (CROSS) est votre interlocuteur privilégié.

Le CROSS n'intervient pas dans les rapports de droit entre les moyens d'intervention dont ils coordonnent l'action et les bénéficiaires d'une opération de sauvetage ou d'assistance.

Sauvetage des personnes

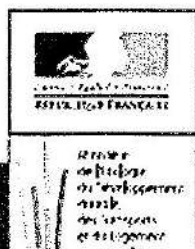
Aucune rémunération ne peut être demandée au titre du sauvetage des personnes

Le sauvetage est une action destinée à récupérer des personnes en détresse, à leur donner les soins initiaux, médicaux ou autres, et à les mettre en lieu sûr.

Le CROSS reçoit les alertes des usagers de la mer en assurant la veille permanente des fréquences du système mondial de détresse et de sécurité en mer. Il est joignable notamment par le canal **VHF 16** (depuis la mer), ou en composant son numéro d'appel (voir coordonnées en dernière page).

Les CROSS dirigent les opérations de sauvetage en faisant appel :

- aux moyens nautiques et aériens de l'État ;
- aux moyens nautiques de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) ;
- aux moyens nautiques des collectivités locales (postes de plage, sapeurs pompiers...);
- à tout moyen privé présent à proximité du sinistre.



Selon les dispositions du droit maritime international, tout capitaine a **obligation**, autant qu'il peut le faire sans danger sérieux pour son navire, son équipage et ses passagers, de porter secours à toute personne en danger de se perdre en mer. Tout manquement à cette obligation est réprimé par la loi.

Remorquage et assistance au navire

Le remorquage et l'assistance sont payants

Le remorquage est l'action par laquelle le capitaine d'un navire remorqueur accepte, à la demande du navire remorqué, d'assurer la direction et le contrôle d'un navire qui est privé de capacité de manœuvre autonome.

L'assistance, spontanée ou sollicitée, est l'activité ou l'acte entrepris par un navire pour assister un autre navire en danger de se perdre.

Le remorquage donne lieu à la passation d'un contrat de **louage de services** (rémunération forfaitaire négociée). Renseignez-vous auprès de votre assureur pour savoir si votre contrat d'assurance le prend en charge. Tout navire à la mer peut proposer le remorquage mais le **choix du navire remorqueur n'appartient qu'au demandeur**.

L'**assistance**, à la différence du remorquage, est portée à un navire **en danger de se perdre**, que le péril soit imminent ou non. L'action d'assistance ouvre droit pour l'assistant à une rémunération fixée selon des critères spécifiques définis par la législation : la rémunération due tient compte des circonstances, des efforts et des moyens engagés, de la valeur des biens et des résultats obtenus. Son montant peut ainsi être supérieur à la rémunération due au titre d'un simple contrat de remorquage.

De même que pour le remorquage, tout navire est susceptible de proposer ses services au navire demandeur, qui reste seul juge et décideur du moyen qu'il désire solliciter. Celui-ci est également **libre de refuser toute offre d'assistance, pourvu que la défense soit expresse et raisonnable**.

En cas de demande d'assistance ou de remorquage, le CROSS diffusera un message radio relayant votre demande aux navigateurs sur zone. Vous réglerez vous-même les modalités de votre assistance ou de remorquage avec l'intervenant qui vous proposera ses services (entreprise de remorquage, particulier, moyen d'état, SNSM), selon la situation.

Conseils

Bons réflexes en cas de difficultés en mer

- Assurez-vous que toutes les personnes à bord portent leurs brassières et qu'elles sont correctement attachées.

- Contactez le CROSS, et donnez au moins les éléments suivants :
 - position (GPS ou par rapport à des amers ou points remarquables)
 - nom et description de votre navire (couleur, type, longueur...)
 - nombre de personne à bord et leur état de santé
 - nature de la détresse ou de l'avarie
 - assistance demandée et mesures déjà entreprises (par exemple avoir mouillé pour limiter la dérive en cas d'avarie moteur).
- Informez le CROSS de toute aggravation de la situation, mais aussi de toute amélioration pour ne pas monopoliser les moyens d'intervention inutilement.
- Restez à l'écoute : veillez la VHF.
- N'utilisez pas inutilement votre téléphone portable. Les moyens de communication ont une autonomie limitée, économisez leur potentiel.

Rapport de mer

Suite à un événement de mer, il appartient à tout navigateur de rédiger un rapport de mer et de le faire viser auprès du service des Affaires maritimes. Ce rapport est indispensable pour toutes démarches ultérieures (assurance, expertise, actions contentieuses...).

Textes de référence

- Loi 67-545 du 7 juillet 1967 relative aux événements de mer (assistance)
- Loi 69-8 du 3 janvier 1969 relative à l'armement et aux ventes maritimes (remorquage)
- Code disciplinaire et pénal de la marine marchande
- Code pénal (art. 223-6)

La meilleure des annexes

La navette du yacht club :



2012

Horaires :

En week-end hors saison :

De 09h00 à 12h30 de 14h30 à 19h00

Le dimanche : de 09h00 à 12h30

De 14h30 à 18h00

En saison : juillet et aout

De 08h30 à 19h45



YACHT CLUB DE SAINT LUNAIRE

BP 15 - 35800 Saint Lunaire

Centre nautique et administratif : Tél - fax : 0299463004

Centre d'entretien, de réparation, d'hivernage et de mouillage : Tél : 0299880201 / y-c-st-lunaire@wanadoo.fr

Tarifs 2012

Prix TTC en Euro

Le Yacht club de Saint Lunaire étant une association (loi 1901) à but non lucratif, il est obligatoire d'être membre pour bénéficier de ces services et avoir le droit de vote.

Cotisation membre : 145€
Licence adulte FFV (facultative) : 50€
Licence jeune FFV (facultative) : 25€

MOUILLAGE

avec service navette inclus du 1er juillet au 31 août tous les jours et les week-ends en juin (à partir du 3) et septembre (jusqu'au 17)

Bateaux Poids	Chaîne	Saison	hors saison*
-4T5	14	865€	145€
+1T6	12	630€	
-1T6	10	545€	
- 500 kg	8	410€	

(*) Suivant disponibilité

(1) comprend le mouillage hors saison

* mi-mai -juin et sept -mi oct

EMPLACEMENT PARKING DERIVEUR CATAMARAN

(service tracteur inclus)

Dériveur: 145 € (110€ si hivernage hangar club) catamaran: 195 €

TRAVAUX (prix TTC)

- Main d'œuvre : de l'heure: 47 €
- Forfait (hivernage et deshivernage) hors-bord : 2 à 6 cv : 60 €
(Comprenant démontage embase) : 9.9 à 25cv : 140 €
- Nettoyage karcher : 60€
- Supplément lavage : horaire main d'œuvre : 30 à 50 cv : 195 €
50 à 80 cv : 240 €
- Mise sous bâche étanche : 22 € le mètre
- (fourniture + main d'œuvre comprise) 80 à 140 cv : 270 €

Transport d'un dériveur dans Saint Lunaire : 45€

Transport d'un bateau de -6m ... 95€
+ 6m 125€

Matage ou dématage Voilier: selon le temps passé
échouage ou mise au mouillage : 27 €

Location d'emplacement au centre d'hivernage :

	forfait annuel int.couvert	forfait annuel ext.couvert	forfait annuel ext.cloituré
- Bateau de plus de 6 m :	650 €	450 €	350 €
- Bateau de moins de 6 m :	430 €	340€	255€
- Dériveur sans remorque :	210 €	27 €/mois	20 €/mois
- Dériveur avec remorque :	290€	31 €/mois	25 €/mois
- Catamaran sans remorque :	56 €/mois	42 €/mois	32 €/mois
- Catamaran avec remorque :	79 €/mois	52€/mois	40 €/mois
- Catamaran démonté :	35 €/mois	31€/mois	22€/mois

Pour les dériveurs et les catamarans le transport est inclus dans le prix

Assurance : les propriétaires devront conserver l'assurance de leur bateau durant la période où ils sont hivernés au yacht club

Pêche en mer

Vous trouverez dans cette page la liste des sites que notre équipe éditoriale a sélectionnés dans la catégorie **Pêche en mer**. Dernière mise à jour : **27 janvier 2012**.

Consultez par exemple les sites *Chitpecheur*, *Peche en Mer Méditerranée*, *Appsl saint lunaire*, *Baharette33*... et plein d'autres !

Pêche en mer : Appsl saint lunaire

L'association des pêcheurs plaisanciers de saint lunaire forte de 120 adhérents s'occupe en premier lieu de la gestion des mouillages sur la commune. Elle est à disposition de tous pour fournir tout renseignement sur la pêche en bateau, du bord ou à pied.

Elle défend les plaisanciers par le biais du collectif émeraude Cotentin de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France. Avec cette dernière elle organise des journées sensibilisation au respect de l'environnement principalement en été. Nous agissons en partenariat avec la mairie de Saint Lunaire.

Son site vous propose divers articles sur la sécurité, la réglementation mais aussi sur l'actualité maritime. Vous pouvez également y déposer des annonces.

[Annonces Google](#)

[Hôtels -70%](#)

[Hôtels Spa, Thalasso, Bien-être](#)

[Rejoignez le Club des Bons Plans](#)

[GROUPON.fr](#)


Vous trouverez les derniers règlements concernant les divers types de pêche.

Partez tranquille en prenant la météo actuelle sur saint lunaire, hauteur et heure de la marée, une webcam sur saint Malo vous donnera un aperçu en temps réel.

Découvrez les photographies de nos activités tel le concours de pêche annuel et le raft émeraude organisé par nos amis du yacht club de saint lunaire.

[yacht club de saint lunaire](#)

Le site www.appsl-saint-lunaire.fr est classé dans **Pêche en mer**. Nous vous conseillons de consulter également nos rubriques [Vente accessoires de pêche](#), [Informations touristiques Outre-Mer](#), [Locations séjour vacances en Outre Mer](#), [Référencement de site web Outre-Mer](#) et [Diagnostics immobiliers Outre-Mer](#).

[Annonces Google](#)  [Bateau Pêche](#) [Pêche Sardinie](#) [Villa Mer](#) [Maison Mer](#)

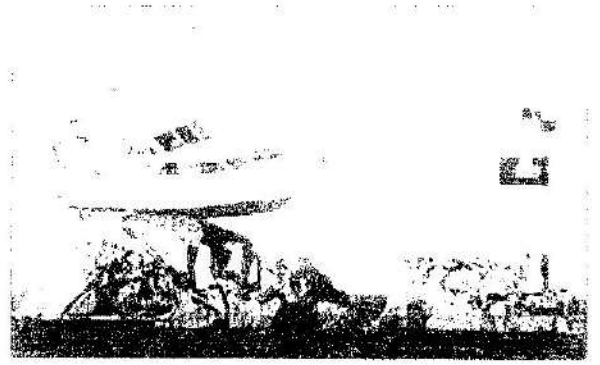
Vous aimez ce site ? Partagez-le sur vos réseaux sociaux préférés :

Les gendarmes peuvent désormais contrôler la pêche

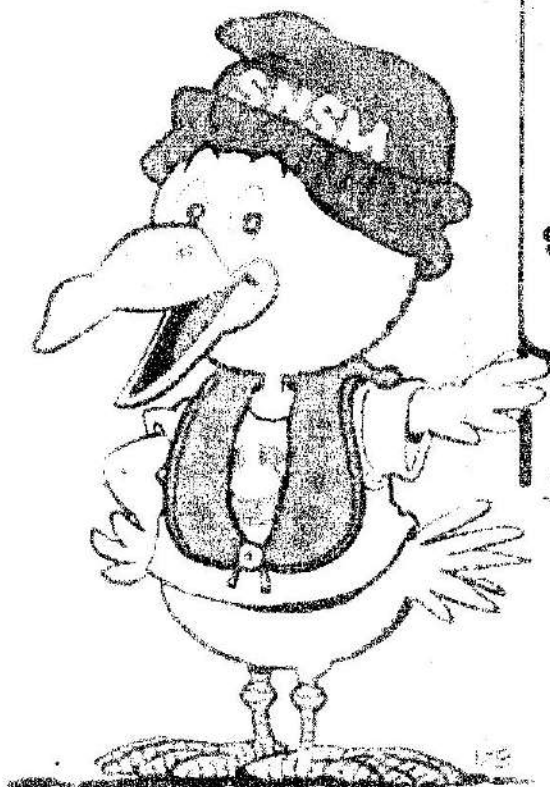
Un décret du Premier ministre, publié le 12 janvier au *Journal officiel*, « habilite les personnels de la gendarmerie nationale (y compris la gendarmerie maritime) aux contrôles de police administrative des pêches maritimes ». Jusqu'à présent ces

missions de contrôles étaient principalement réservées aux Affaires maritimes, Marine nationale, Syndics des gens de mer, Douanes auxquelles s'ajoutaient les agents de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, les

gardes jurés et les prud'hommes pêcheurs, les agents des parcs nationaux, marins et réserves naturelles ainsi que ceux de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture et du Centre national de surveillance des pêches.



STATION DE DINARD



N'oublions pas
les
sauveteurs en mer